



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

SEANCE du vendredi 19 juin 2015

**OBJET : 19-2 - PETITE ENFANCE -  
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS  
PRE EN BULLE - RENOUELEMENT  
DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE FINANCEMENT AVEC LA  
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES -  
AUTORISATION DE SIGNATURE /**

Le vendredi 19 juin 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/06/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Sophie NASICA  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** M. Michel GASTALDI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

21115

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 JUIN 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 2 JUL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

19-2 - PETITE ENFANCE - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS PRE EN BULLE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Pré en Bulle » a été créé au titre du troisième contrat enfance signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce Lieu d'Accueil Enfants-Parents, situé 580 route de Saint Jean à Antibes et ouvert les mercredi et jeudi matin, s'adresse aux enfants de moins de six ans accompagnés d'un adulte. Il intervient de manière préventive sans visée thérapeutique ni injonction éducative et vise à :

- conforter la relation enfants-parents,
- élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes,
- faciliter l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux.

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, une convention d'objectifs et de financement relative à ce Lieu d'Accueil Enfants-Parents a été conclue et régulièrement renouvelée.

Cette convention formalise les engagements poursuivis de longue date par la Commune sur ce Lieu d'Accueil et permet de bénéficier d'une prestation de service correspondant à un financement de 30% de son prix de revient, dans la limite d'un plafond, multiplié par son nombre d'heures d'ouverture annuelles. Pour information, la recette perçue à ce titre en 2014 par la Commune s'est élevée à 1.446,76 €.

La convention étant arrivée à terme, la Caisse d'Allocations Familiales propose son renouvellement pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention d'objectifs et de financement relative au Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Pré en Bulle » ainsi que tout avenant qui n'en bouleverserait pas l'économie générale,
- **AUTORISE** la Commune à percevoir la Prestation de Service Lieu d'Accueil Enfants-Parents qui en découle.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.19-2 - PETITE ENFANCE - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS PRE EN BULLE -  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/07/2015

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 02/07/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM2111-15 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150619-DCM2111-15-DE

---

**Date de décision :** 19/06/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes